



VAROONI

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICE

varooni.com

- Version datée du 25 septembre 2023 -

CAVE DE FAMILLE, société par actions simplifiée au capital social de 39.240,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 799 069 067, dont le siège social est sis 6 Chemin des Montquartiers à Issy-les-Moulineaux (92130), ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR41799069067 et dont les coordonnées téléphoniques et électroniques sont +33.1.84.19.95.04 et info@varooni.com (ci-après désignée la « **Société** ») a pour principale activité le commerce de gros de boissons.

La Société est titulaire de la petite licence à emporter visée à l'article L. 3331-3 du Code de la santé publique.

Les présentes conditions générales de vente au sens de l'article 1119 du Code civil, de l'article L. 441-1 du Code de commerce et des articles L. 211-2 et R. 111-2 7° du Code de la consommation (ci-après les « **CG** ») ont vocation à régir, sans restriction, l'ensemble des relations contractuelles entre la Société et tout client, personne physique majeure ou personne morale, qu'il soit consommateur, non-professionnel ou professionnel, disposant d'un compte client actif (ci-après le « **Client** ») sur le site internet varooni.com (ci-après désigné le « **Site** »).

1. DÉFINITIONS

Tous les noms communs dont la première lettre est en majuscule dans les CG ont la définition attribuée par le présent article.

Achat	désigne l'opération juridique par laquelle le Client devient propriétaire, par l'intermédiaire de la Société et en contrepartie du versement du prix convenu, d'un ou plusieurs Lot(s) vendu(s) par un Négociant.
Cave	a la définition visée à l' <u>Article 5.3</u> .
CG	a la définition visée en Préambule.
Client	a la définition visée en Préambule.
Commande	désigne une occurrence d'Achat par le Client sur le Site, individualisée par une facture de la Société.
Commission	désigne la commission versée par le Client à la Société et calculée conformément à l' <u>Article 6.1</u> .
Compte	a la définition visée à l' <u>Article 4</u> .
Consommateur	désigne un Client, personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

VAROONI

Contrat	désigne l'ensemble des documents contractuels listés à l' Article 15 définissant les droits et obligations des Parties dans le cadre de la fourniture des Services Varooni.
Contre-Offre	désigne une l'Offre nouvelle, au sens de l'article 1118, alinéa 3, du Code civil, formulée par le Client au sujet d'une Offre de vente d'un Négociant.
Délai de Rétractation	a la définition visée à l' Article 5.2.4 .
Expédition	désigne l'option pour le Client de solliciter le Retrait en entrepôt ou la Réception à une adresse fournie par lui, d'un ou plusieurs Lot(s) déjà livré(s) dans sa Cave et ainsi d'en obtenir la possession physique.
Force Majeure	désigne, conformément à l'article 1218 du Code civil, le cas où un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.
Frais d'Assurance Stockage	désigne le frais visés à l' Article 6.4 .
Frais d'Expédition	désigne les frais visés à l' Article 6.5 .
Frais de Manutention	désigne les frais visés à l' Article 6.2 .
Frais de Stockage	désigne les frais visés à l' Article 6.3 .
Livraison En Cave	désigne le transfert du contrôle de la Commande au Client, au sens de l'article L. 216-1, alinéa 3, du Code de la consommation, c'est-à-dire le moment où le ou les Lot(s) de la Commande est/sont inventorié(s) dans la Cave du Client.
Lot	désigne un nombre inséparable de bouteilles d'un Vin achetées (et éventuellement revendues) nécessairement ensembles par le Client.
Négociant	désigne tout professionnel inscrit sur la plateforme Liv-ex et qui procède à des achats et des ventes sur cette place de marché.
Non-Professionnel	désigne un Client, personne morale, qui n'agit pas à des fins professionnelles (cf. la définition de Professionnel ci-dessous).
Offre	désigne une proposition comprenant les éléments essentiels du contrat envisagé et exprimant la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation ; conformément à l'article 1114 du Code civil.
Opération En Primeur	désigne une Offre de vente d'un Vin en cours de vinification et qui ne peut être livré qu'à la fin de la période d'élevage en fût.
Opération SIB	désigne une Offre de vente d'un Vin maintenu en douane et qui suivra ou a suivi le processus de vérification standard de la place de marché Liv-ex.
Opération Spéciale	désigne toute Offre de vente d'un Vin qui ne relève ni d'une Opération En Primeur ni d'une Opération SIB.
Ordre d'Achat	a la définition visée à l' Article 5.2 .
Ordre de Contre-Offre	a la définition visée à l' Article 5.2 .
Ordre de Revente	a la définition visée à l' Article 5.6 .
Montant de la Transaction	désigne soit le prix net d'achat d'un ou plusieurs Lot(s) par le Client, calculé sur la base du tarif de l'Offre d'un Négociant et du nombre de Lots désirés par le Client, soit le

prix net de vente d'un ou plusieurs Lot(s) par le Client calculé sur la base du prix de vente par Lot fixé par le Client et le nombre de Lots concernés par la Revente. Le Montant de la Transaction ne comprend jamais la Commission ni les éventuels Frais de Manutention.

Partenaires	désigne les sociétés visées à l' Article 2.1 .
Partie(s)	désigne, au singulier, le Client ou la Société pris individuellement et, au pluriel, le Client et la Société pris collectivement.
Prix de la Commande	a la définition visée à l' Article 5.2.1 .
Prix de Revente	a la définition visée à l' Article 5.6 .
Professionnel	désigne un Client, personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.
Réception	a la définition visée à l' Article 5.4.1 .
Retrait	a la définition visée à l' Article 5.4.1 .
Revente	a le sens visé à l' Article 5.6 .
Service Varooni	désigne les services visés à l' Article 5 .
Site	a la définition visée en Préambule.
Société	a la définition visée en Préambule.
Traitement	a le sens visé à l' Article 14 .
Vin	désigne une catégorie de vin définie sur la base de huit critères : pays, couleur, millésime, producteur, région, sous-région, désignation et classification.
Wallet	désigne le portefeuille électronique fourni et géré par la société MANGOPAY, dont l'interface de gestion est intégrée directement sur le Site.

2. OBJET ET ACCEPTATION DES CG

2.1 Objet

Les présentes CG ont pour objet de définir les conditions contractuelles entre la Société et tout Client dans le cadre du Service Varooni proposé sur le Site.

La Société agit comme un intermédiaire en permettant à ses Clients de bénéficier des services de ses Partenaires à savoir :

- **Liv-ex** : plateforme électronique proposant une place de marché mondiale pour l'achat et la vente de vins, dédiée aux professionnels du secteur (www.liv-ex.com) ; et
- **VINE** : service de logistique et de stockage sécurisé de bouteilles de vin (www.vineinternational.com) ;

À ce titre, la Société agit en tant que commissionnaire, en son nom propre (le nom du Client n'est jamais communiqué aux Négociants) pour le compte du Client, son commettant, au sens de l'article L. 132-1 du Code de commerce.

En conséquence, le Contrat entre la Société et le Client est un contrat de commission aux termes duquel la Société s'engage notamment à exécuter les ordres du Client dans le cadre des services des Partenaires en échange de l'obligation pour le Client de payer une Commission à la Société.

VAROONI

Dans le cadre du Service Varooni, le Client n'est engagé contractuellement qu'avec la Société, laquelle est en relation contractuelle avec ses Partenaires et les Négociants.

Le Service Varooni est de l'intermédiation en biens divers au sens de l'article L. 551-1 I du Code monétaire et financier.

2.2 Acceptation

Les CG sont mises à disposition sur le Site conformément à l'article L. 221-11 du Code de la consommation.

Elles sont acceptées par le Client au moment de la création de son Compte sur le Site, laquelle acceptation se matérialise par le cochage de la case « *J'ai lu et accepté les conditions générales de vente* » contenant un lien hypertexte donnant accès à la version des CG en vigueur.

Une fois le Compte créé, le Client reçoit un courriel lui communiquant la version des CG acceptées sur support durable (pdf) conformément à l'article L. 221-13, alinéa 1^{er}, du Code de la consommation.

La Société conserve l'écrit qui constate l'acceptation des CG pendant une durée de dix (10) ans à compter de son acceptation, conformément aux articles L. 213-1, D. 213-1 et D. 213-2 du Code de la consommation.

L'acceptation de toute nouvelle version des CG se fait dans les conditions de l'Article 16.

3. MAJORITÉ

En application de l'article L. 3342-1 du Code de la santé publique prévoyant l'interdiction de vente d'alcool à des mineurs et l'obligation d'établir la preuve de la majorité de tout client, la Société sollicite du Client de confirmer être âgé d'au moins 18 ans pour accéder au Site.

Ensuite, lors de la demande d'invitation, le Client doit déclarer sa date de naissance, laquelle date peut susciter le refus d'invitation si elle démontre la minorité du Client.

Enfin, le Client ne peut effectuer aucune Expédition ou Revente d'un ou de plusieurs Lot(s) s'il n'a pas préalablement justifié de sa majorité par l'envoi d'un justificatif d'identité par document numérique téléchargé sur le Site.

4. INVITATION ET COMPTE CLIENT

Le Service Varooni n'est accessible que par l'intermédiaire d'un compte client (le « **Compte** ») individuel et sécurisé par un identifiant et un mot de passe.

Pour créer son Compte, le Client doit solliciter une invitation de la part de la Société en renseignant un formulaire de collecte des données suivantes : prénom, nom, adresse de courriel, téléphone mobile, date de naissance et pays de résidence.

Par ailleurs, le Client est invité à accepter les CG en cochant la case correspondante et à accepter les conditions générales du Partenaire MANGOPAY. Toute réserve ou tout refus sur les CG de la Société et/ou les conditions générales de MANGOPAY a pour conséquence l'impossibilité pour le Client de créer un Compte et d'accéder au Service Varooni.

Enfin, le Client est invité à indiquer s'il compte faire un usage professionnel de son compte et s'il souhaite recevoir des communications commerciales de la Société. La réponse à ces questions ne conditionne pas la création du Compte ni l'accès au Service Varooni.

À la suite de la validation du formulaire, le Client reçoit un courriel de confirmation de son inscription qui l'invite à cliquer sur un lien de confirmation.

L'acceptation de la demande d'invitation par la Société se matérialise par l'envoi d'un courriel au Client l'informant de son identifiant et d'un mot de passe temporaire que le Client doit modifier lors de sa première connexion. L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels : le Client s'interdit de les divulguer à un tiers ou de les céder. Toute Commande passée grâce à cet identifiant et ce mot de passe sera réputée être effectuée par le Client et

VAROONI

engagera en conséquence ce dernier à l'égard de la Société. Il appartient au Client d'informer immédiatement par écrit la Société de toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe faite à son insu et dont il aurait connaissance.

Avant de pouvoir bénéficier de l'intégralité du Service Varooni et notamment des facultés de Revente et d'Expédition, le Client est invité à compléter son profil en fournissant les éléments supplémentaires suivants :

- **Identité** : envoi obligatoire d'un justificatif d'identité pour que la Société vérifie la majorité du Client et que MANGOPAY vérifie l'identité du titulaire du compte ;
- **Carte de crédit** : transmission facultative des informations sur une carte de crédit pour alimenter plus rapidement le Wallet ;
- **Compte bancaire** : transmission obligatoire des informations relatives à un compte bancaire compatible SEPA ;
- **Facturation** : transmission obligatoire d'une adresse de facturation ;
- **Expédition** : création facultative d'une liste d'adresses d'Expédition.

Les informations collectées dans le cadre de la création et de la configuration du Compte sont traitées par la Société conformément à la [Politique de confidentialité](#).

5. SERVICE VAROONI

Le Service Varooni permet au Client de bénéficier des prestations suivantes :

- **Solution de paiement sécurisé MANGOPAY** : accès direct sur le Site à la solution MANGOPAY qui consiste en une interface de paiement par portefeuille électronique (Wallet), par carte bleue ou par prélèvement SEPA ;
- **Achats** : acceptation des Offres de vente de Négociants formulées sur la place de marché Liv-ex en passant un Ordre d'Achat auprès de la Société ;
- **Stockage** : stockage des bouteilles de vin achetées sur la place de marché Liv-ex, dans des conditions sécurisées et optimales assurées par Vine ;
- **Expédition** : Expédition d'un ou plusieurs Lot(s) pour un Retrait en entrepôt ou une Réception à une adresse fournie par le Client ;
- **Valorisation** : accès à un outil de cotation donnant au Client le prix estimé par Liv-ex pour les Vins répertoriés sur sa place de marché ; et
- **Reventes** : mise en vente sur la place de marché Liv-ex d'un ou plusieurs Lot(s) préalablement acheté(s) sur cette place de marché et demeuré(s) stocké(s) par VINE depuis l'Achat par le Client, en passant un Ordre de Revente auprès de la Société.

Pour chaque Achat, Revente ou Expédition portant sur une somme supérieure à 120 euros, la Société conserve l'écrit qui constate ces opérations pendant une durée de dix (10) ans à compter de la Livraison En Cave de la Commande, de l'acceptation par un Négociant de l'Offre de Revente ou de l'Expédition, conformément aux articles L. 213-1, D. 213-1 et D. 213-2 du Code de la consommation.

5.1 Solution de paiement sécurisé MANGOPAY

Le Client reconnaît et accepte que toutes les transactions effectuées sur le Site sont gérées par la société MANGOPAY, société anonyme de droit Luxembourgeois au capital de 12.700.000 euros, enregistrée au registre de commerce et de sociétés Luxembourgeois sous le numéro B173459, et agréée en tant qu'Établissement de Monnaie Électronique auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et dont le siège social est situé au 2 Avenue Amélie, L-1125 Luxembourg.

MANGOPAY SA est une filiale de LEETCHI GROUP détenu majoritairement par le CREDIT MUTUEL ARKEA.

La société MANGOPAY fournit une solution sécurisée de gestion des transactions sur internet.

L'inscription sur le Site nécessite obligatoirement que le Client souscrive l'offre de la société MANGOPAY par l'acceptation des [conditions générales](#) de cette société en cochant la case prévue à cet effet lors de la création du Compte. Le Client contracte directement avec MANGOPAY pour bénéficier des services de cette société en contrepartie d'une commission soumise aux conditions tarifaires de MANGOPAY.

Les services proposés par MANGOPAY permettent au Client d'effectuer ses versements :

- par l'intermédiaire du Wallet ;
- directement par carte de crédit ; ou
- par prélèvement SEPA mis en place par le partenaire GOCARDLESS (documentation légale accessible [ici](#)) de MANGOPAY.

La Société n'est à aucun moment dépositaire des fonds transitant sur le Wallet géré par la société MANGOPAY et demeure tierce à la relation contractuelle entre le Client et la société MANGOPAY. En conséquence, toute réclamation relative aux services fournis par la société MANGOPAY sera de la responsabilité de cette dernière.

L'accès à la solution de portefeuille électronique de la société MANGOPAY se fait par un module appelé « **Wallet** » totalement intégré sur le Site de la Société. Le Wallet fonctionne comme un portefeuille électronique permettant le dépôt, le transfert et la réception de fonds. Le Wallet donne au Client la possibilité de consulter en temps réel l'historique des transactions réalisées *via* le Site et le solde du compte géré par la société MANGOPAY ainsi que de créditer ce compte.

5.2 Achats

L'interface du Compte dispose d'une fonction « Rechercher » qui permet au Client de découvrir en temps réel les Offres de vente de Vins formulées par des Négociants sur la place de marché Liv-ex.

Les modalités de référencement des Offres de vente des Négociants sont détaillées [ici](#).

Les Offres de vente des Négociants contiennent les informations suivantes :

- la contenance et le nombre de Lots ;
- le type d'Opération proposée (En Primeur, SIB, Spéciale) ;
- la couleur du Vin proposé ;
- le pays de provenance ;
- le millésime ;
- le producteur ;
- la région ;
- la sous-région ;
- la désignation ; et
- la classification.

Ces Offres de vente des Négociants ne sont pas directement adressées au Client mais aux membres de la place de marché Liv-ex dont fait partie la Société. Toutefois, le Client est invité à passer un ordre d'achat (l'« **Ordre d'Achat** ») ou un ordre de contre-offre (« **Ordre de Contre-Offre** ») auprès de la Société c'est-à-dire mandater cette dernière pour qu'elle accepte ou fasse une contre-offre à cette Offre de vente en son nom propre mais pour le compte du Client. En d'autres termes, seule la Société est engagée vis-à-vis du Négociant par l'exécution de l'Ordre d'Achat ou de l'Ordre de Contre-Offre du Client. Le Client est pour sa part engagé vis-à-vis de la Société à payer le Montant de la Transaction associé à l'Ordre d'Achat ou à l'Ordre de Contre-Offre, lequel est reversé au Négociant sous la responsabilité de la Société.

5.2.1 Ordre d'Achat

Pour effectuer un Ordre d'Achat, le Client saisit uniquement le nombre de Lots souhaités (sans modifier le prix proposé par le Négociant) et clique sur le bouton « **Acheter** ». Cette opération déclenche l'affichage d'une page donnant le prix de la commande (le « **Prix de la Commande** ») qui correspond à la somme :

- du Montant de la Transaction calculé sur la base du tarif de l'Offre de vente du Négociant et du nombre de Lots désirés par le Client ;
- de la Commission de la Société calculée conformément à l'**Article 6.1** ; et
- des Frais de Manutention visés à l'**Article 6.2**.

Le Prix de la Commande ne comprend ni les Frais de Stockage ni les Frais d'Assurance Stockage que générera la Commande en cas d'absence d'Expédition dans les trois (3) mois suivant la Livraison En Cave.

Le Client peut :

- soit cliquer sur le bouton « **Annuler** » pour abandonner cet Ordre d'Achat ;
- soit cliquer sur le bouton « **Payer** » pour confirmer l'Ordre d'Achat ce qui a pour effet d'entraîner une **commande avec obligation de paiement** au sens de l'article L. 221-14 du Code de la consommation.

En cas de confirmation de l'Ordre d'Achat, la Société adresse au Client un message d'accusé de réception sur le Site et par courriel.

Le Wallet, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client (suivant le mode de paiement choisi) est débité du Prix de la Commande et le Client devient propriétaire du ou des Lot(s) commandés.

5.2.2 Ordre de Contre-Offre

Pour effectuer un Ordre de Contre-Offre, le Client saisit le nombre de Lots souhaités et le prix de la Contre-Offre par Lots et clique sur le bouton « **Faire une contre-offre** ».

Cette opération déclenche l'affichage d'une page donnant le Prix de la Commande.

Le Client peut :

- soit cliquer sur le bouton « **Annuler** » pour abandonner cet Ordre de Contre-Offre ;
- soit cliquer sur le bouton « **Confirmer** » pour confirmer l'Ordre de Contre-Offre ce qui peut avoir pour effet d'entraîner une **commande avec obligation de paiement**, au sens de l'article L. 221-14 du Code de la consommation, en cas d'acceptation du Négociant.

En cas de confirmation de l'Ordre de Contre-Offre par le Client, la Société adresse au Client un message d'accusé de réception sur le Site et par courriel.

Le Négociant est libre de refuser ou d'accepter la Contre-Offre du Client portée par la Société. En cas d'acceptation, la vente est réalisée. Le Wallet, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client (suivant le mode de paiement choisi) est alors débité du Prix de la Commande et le Client devient propriétaire du ou des Lot(s) commandés.

5.2.3 Livraison En Cave

La « **Livraison En Cave** » s'entend du transfert du contrôle de la Commande au Client, au sens de l'article L. 216-1, alinéa 3, du Code de la consommation, c'est-à-dire le moment où le ou les Lot(s) est/sont inventorié(s) dans la Cave du Client. Elle se distingue de l'« **Expédition** » visée à l'**Article 5.4** qui est seulement une option pour le Client de décider de retirer en entrepôt ou de réceptionner à une adresse fournie par lui, la Commande déjà préalablement livrée dans sa Cave, et d'en obtenir la possession physique.

Le délai de livraison En Cave est :

- de trente (30) jours maximum à compter de l'Achat pour les Opération SIB ;
- mai de l'année N+2 (N étant l'année en cours lors de l'Achat) en cas d'Opération En Primeur ; et
- le délai précisé en cas d'Opération Spéciale ou, à défaut, trente (30) jours maximum à compter de l'Achat.

En application de l'article L. 216-2 du Code de la consommation, en cas de retard de Livraison En Cave, le Client Consommateur peut annuler sa Commande, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la Société de faire en sorte que la Livraison En Cave soit effectuée dans un délai supplémentaire raisonnable, la Livraison En Cave n'a pas eu lieu dans ce délai supplémentaire. La Commande est considérée comme annulée à la réception par la Société de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette annulation, à moins que la Livraison En Cave ne soit intervenue entre-temps.

Le Client Consommateur peut immédiatement annuler la Commande s'il est confronté à un refus de Livraison En Cave ou en cas de retard de Livraison En Cave et que ce Délai constitue pour le Client Consommateur une condition essentielle. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la Commande ou d'une demande expresse du Client Consommateur avant la Commande.

Lorsque la Commande est annulée par le Client Consommateur dans les conditions susvisées, la Société sera tenue, conformément à l'article L. 216-3 du Code de la consommation, de rembourser le Client Consommateur de la totalité des sommes versées au titre de la Commande, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle la Commande a été annulée.

Ce remboursement intervient par un crédit sur le Wallet du Client.

5.2.4 Rétractation

Le Client Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours (ci-après le « **Délai de Rétractation** ») pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux rappelés au présent article.

Le Délai de Rétractation court à compter de la Livraison En Cave.

Dans le cas d'une Commande portant sur plusieurs Lots livrés séparément, le Délai de Rétractation court à compter de la Livraison En Cave du dernier Lot.

Le jour de la Livraison En Cave n'est pas compté dans le Délai de Rétractation. Le Délai de Rétractation commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du Délai de Rétractation. Si le Délai de Rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client Consommateur exerce son droit de rétractation en informant la Société de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du Délai de Rétractation, du formulaire de rétractation joint en **Annexe I** ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter (jemeretracte@varooni.com). La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le Client Consommateur.

Dans le cas où le Client Consommateur dispose de la possession physique de la Commande, lors de l'exercice du droit de rétractation, en raison d'une demande d'Expédition exécutée, le Client Consommateur renvoie ou restitue la Commande à la Société ou à une personne désignée par cette dernière, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter, à moins que la Société ne propose de récupérer elle-même la Commande.

Le Client Consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi de la Commande.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, la Société rembourse le Client Consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les Frais d'Expédition, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du Client Consommateur de se rétracter.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société ne propose pas de récupérer elle-même la Commande en cas de possession physique de cette dernière par le Client Consommateur, la Société pourra différer le remboursement jusqu'à

VAROONI

récupération de la Commande ou jusqu'à ce que le Client Consommateur ait fourni une preuve d'expédition de la Commande, la date retenue étant celle du premier des faits.

La Société effectue ce remboursement via un crédit sur le Wallet.

5.2.5 Garantie légale de conformité

Le Client Consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité telle qu'elle résulte des articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation au titre de laquelle le Client Consommateur peut formuler une demande en s'adressant à la Société soit par courriel à l'adresse info@varooni.com soit par courrier à l'adresse :

**Cave De Famille
Service Clients
6 chemin des Montquartiers
92130 Issy-les-Moulineaux.**

La Société est tenue des défauts de conformité de la Commande dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du Code de la consommation.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client Consommateur :

- (i) bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la Livraison En Cave de la Commande pour agir ;
- (ii) peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- (iii) est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant la Livraison En Cave du bien.

La garantie légale s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

La présente garantie légale de conformité ne prive pas le Client Consommateur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du Code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.

5.2.6 Garantie des vices cachés

La Société est tenue envers tout Client de la garantie des défauts de la chose vendue (ou vices cachés) telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du Code civil, au titre de laquelle le Client peut formuler une demande à la Société soit par courriel à l'adresse info@varooni.com soit par courrier à l'adresse :

**Cave De Famille
Service Clients
6 chemin des Montquartiers
92130 Issy-les-Moulineaux.**

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre de la garantie des vices cachés, le Client Consommateur peut choisir entre l'annulation de la Commande ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

La garantie des vices cachés s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2232 du Code civil, le report du point de départ, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de la prescription extinctive au-delà de vingt ans à compter du jour de la naissance du droit.

5.3 Cave

Le Service Varooni permet de bénéficier d'une prestation de cave externalisée (la « **Cave** ») dans l'entrepôt anglais de Liv-ex situé [29-30 Berths, Tilbury Docks, Essex, RM18 7EH, Royaume-Uni](#).

La Cave est sécurisée et dispose d'un système de température contrôlée. Elle est gérée par la société VINE, experte dans le domaine de la logistique du vin.

La Société intègre dans son Site un module « **Cave** » qui permet de bénéficier du système de gestion de la Cave proposé par VINE donnant notamment l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- inventaire en temps réel ;
- valeur d'achat de l'inventaire ; et
- valorisation au marché de l'inventaire selon les estimations de Liv-ex.

La Livraison En Cave de toute Commande du Client est effectuée nécessairement dans la Cave, nonobstant la possibilité pour le Client de solliciter ensuite l'Expédition de sa Commande.

Le stockage des Lots dans la Cave donne lieu à une facturation de Frais de Stockage et de Frais d'Assurance Stockage dans les conditions des **Articles 6.3 et 6.4**.

5.4 Expédition

À tout moment, le Client peut solliciter l'Expédition d'un ou plusieurs Lot(s) de sa Cave afin d'en obtenir la possession physique.

5.4.1 Expédition en France

Pour solliciter l'Expédition en France, il suffit au Client de sélectionner un ou plusieurs Lot(s) dans sa Cave et de cliquer sur la fonction « **Expédition** » pour ajouter le ou les Lot(s) au « **Panier d'expédition** ». Le panier d'expédition est consultable via un le module « **Expédition** » et peut être encore modifié avant confirmation.

Le Client est invité alors à :

- sélectionner l'adresse de l'entrepôt de la société DARTESS situé [14 Rue de Strasbourg, ZI Bordeaux Fret, 33520 Bruges, France](#) si le Client souhaite prendre possession du ou des Lot(s) concernés à l'entrepôt (le « **Retrait** ») ; ou
- renseigner une adresse d'expédition en France librement choisie par le Client si ce dernier souhaite prendre possession du ou des Lot(s) concernés à domicile (la « **Réception** »).

Sur la base du choix du Client entre Retrait ou Réception (et de l'adresse choisie dans ce dernier cas), la Société propose le tarif global des Frais d'Expédition.

Le Client peut :

- soit cliquer sur le bouton « **Annuler** » pour abandonner cet demande d'Expédition ;
- soit cliquer sur le bouton « **Confirmer et Payer** » pour confirmer la demande d'expédition ce qui a pour effet d'entraîner une **Expédition avec obligation de paiement** au sens de l'article L. 221-14 du Code de la consommation.

En cas de confirmation de l'Expédition, le Wallet, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client (suivant le mode de paiement choisi) est débité du montant des Frais d'Expédition.

Le Client peut suivre toutes les Expéditions en cours dans l'onglet « **Expédition** ».

5.4.2 Expédition en Outre-Mer ou à l'étranger

Le Client peut décider d'expédier un ou plusieurs Lot(s) à en Outre-Mer (DOM/TOM) ou à l'étranger, c'est-à-dire dans un lieu situé hors du territoire métropolitain français.

Dans ce cas, seule la Réception est possible pour le Client qui doit renseigner l'adresse désirée.

La Société fournira alors dans les meilleurs délais un devis sur les tarifs pour l'Expédition par notification dans le Compte.

Le Client pourra alors :

- soit cliquer sur le bouton « **Annuler** » pour abandonner cette demande d'Expédition ;

VARONI

- soit cliquer sur le bouton « **Confirmer et Payer** » pour confirmer la demande d'Expédition ce qui a pour effet d'entraîner une Expédition avec obligation de paiement au sens de l'article L. 221-14 du Code de la consommation.

En cas de confirmation de l'Expédition, le Wallet, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client (suivant le mode de paiement choisi) est débité du montant du devis d'Expédition.

Le Client peut suivre toutes les Expéditions en cours dans l'onglet « **Expédition** ».

5.5 Valorisation

Le Service Varooni donne la possibilité au Client d'accéder au prix actualisé du marché à l'échelle mondiale estimé par Liv-ex pour chaque Vin ainsi que son historique sur les trois derniers mois. Ce prix du marché est calculé par Liv-ex sur la base d'un algorithme évaluant quotidiennement environ 1 milliard de données provenant de négociants internationaux sur plus de 240.000 références ([plus d'informations ici](#)).

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'il est matériellement impossible d'effectuer la valorisation exacte du prix du marché à l'échelle mondiale prenant en compte la totalité des échanges sur un Vin. L'estimation fournie par Liv-ex a pour seule ambition de s'approcher du prix effectif du marché afin de donner au Client une perception raisonnable du prix généralement pratiqué à un instant donné sur un Vin.

5.6 Revente

Le Service Varooni donne la possibilité au Client de revendre sur la place de marché Liv-ex tout Lot, préalablement acheté sur le Site, aux Négociants, à la condition que le ou lesdits Lot(s) soi(en)t demeuré(s) stocké(s) dans la Cave et n'ai(en)t pas fait l'objet d'une Expédition (la « **Revente** »).

Pour effectuer un ordre de Revente (l'« **Ordre de Revente** »), le Client sélectionne le ou les Lot(s) concerné(s) dans sa Cave et clique sur le bouton « **Revendre** ». Cette opération déclenche l'affichage d'une page permettant de sélectionner le nombre de Lots concernés et de renseigner le prix de vente par Lot. Le Client est invité à confirmer ces informations en cliquant un bouton « **Confirmer** ».

Le Client est alors redirigé vers une page lui indiquant le prix de revente (le « **Prix de Revente** ») qui correspond à la somme :

- du Montant de la Transaction calculé sur la base du prix de vente par Lot et du nombre de Lots mis en vente par le Client ;
- de la Commission de la Société calculée conformément à l'**Article 6.1.**

Le Client peut :

- soit cliquer sur le bouton « **Annuler** » pour abandonner cet Ordre de Revente ;
- soit cliquer sur le bouton « **Confirmer** » pour confirmer l'Ordre de Revente ce qui a pour effet d'entraîner la soumission d'une Offre de Revente avec obligation de paiement de la Commission.

Toutes les Offres de Revente faites par le Client sont soumises à un délai de validité de quatre-vingt-dix (90) jours. Au-delà de ce délai, l'Offre du Client est caduque et nul Négociant ne peut l'accepter.

En cas d'acceptation de cette Offre par un Négociant dans le délai de validité, la vente est irrémédiablement conclue.

Le Wallet du Client est alors crédité du Montant de la Transaction.

6. TARIFS

Le Service Varooni donne lieu à la facturation de frais liés aux opérations concernées.

VAROONI

Version datée du 25 septembre 2023

6.1 Commission VAROONI

Au titre de sa mission de commissionnaire au sens de l'article L. 132-1 du Code de commerce, la Société facture une commission (la « **Commission** ») calculée sur les transactions du Client en cas d'Achat ou de Revente de la manière suivante :

- pour les Achats :

dix pourcent (10%) du Montant de la Transaction HT + huit euros et soixante-dix centimes (8,70€) HT par Lot

- pour les Reventes :

cinq pourcent (5%) du Montant de la Transaction HT + huit euros et soixante-dix centimes (8,70€) HT par Lot.

6.2 Frais de Manutention

Les Frais de Manutention correspondent à la contrepartie du transfert du ou des Lot(s) dans la Cave du Client lors d'un Achat ainsi qu'à trois (3) mois de stockage et d'assurance dont bénéficie systématiquement le Client sur le ou les Lot(s) acheté(s).

Les Frais de Manutention sont calculés sur la base de :

huit euros et soixante-dix centimes (8,70€) HT par Lot.

6.3 Frais de Stockage

Après trois (3) mois de stockage d'un Lot dans la Cave, le Client sera facturé de Frais de Stockage calculés sur la base d'un tarif de :

quatre-vingt-dix centime d'euro (0,9€) HT par mois pour chaque Lot*.

* Lot livré en Cave depuis plus de trois (3) mois.

6.4 Frais d'Assurance Stockage

Les Frais d'Assurance Stockage sont la contrepartie de l'assurance du stockage des Lots du Client dans sa Cave et son calculés sur la base d'un tarif mensuel de :

0.0225% de la valeur marché estimée par Liv-ex de la Cave*.

* hors Lot(s) livré(s) en Cave moins de trois (3) mois avant la date de facturation.

6.5 Frais d'Expédition

Les Frais d'Expédition sont la contrepartie de l'Expédition d'un ou plusieurs Lot(s) pour un Retrait ou une Réception du Client.

Ces Frais d'Expédition sont calculés sur la base des tarifs de la société de transport DARTISS indiqués dans la [Politique Tarifaire](#) pour le territoire français.

Pour l'Expédition en Outre-Mer ou à l'étranger, la Société fait parvenir un devis des Frais d'Expédition évalués au cas par cas.

7. CONDITIONS FINANCIERES

Les paiements sont réalisés en Euros et font systématiquement l'objet d'une facturation du Client par la Société.

VAROONI

Tous les règlements sont réalisés via le portefeuille électronique sécurisé géré par MANGOPAY approvisionné par carte bancaire ou par virement conformément à l'**Article 5.1** ou directement par carte bancaire ou prélèvement SEPA. La remise de fonds sur un compte de monnaie électronique ne constitue pas un dépôt bancaire et ne porte pas intérêts.

Les règlements donnent lieu à la facturation d'une commission bancaire au tarif suivant :

- carte bancaire : 1,8% HT du Montant de la Transaction ;
- virement : 0,5% HT du Montant de la Transaction ; et
- Direct Debit – Cash In : 0,15% HT du Montant de la Transaction.

Ces commissions s'ajoutent au Montant de la Transaction lors du règlement.

En cas de retard de paiement (ou paiement incomplet ou irrégulier) et sans préjudice de tous ses autres droits, notamment de suspension ou de résiliation du Contrat, la Société pourra exiger de tout Client Professionnel des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux des intérêts de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur le 1^{er} juillet de l'année en question). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En outre, tout Client Professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard de la Société, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40,00 €). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, la Société ne pourra invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

8. IMPÔTS ET TAXES

Conformément à l'article 242 bis du Code général des impôts, la société :

- fournit, à l'occasion de chaque transaction, une information loyale, claire et transparente sur les obligations fiscales et sociales qui incombent au Client ;
- met à sa disposition un lien électronique vers les sites des administrations permettant de se conformer à ces obligations à savoir [ce lien](#) pour les questions fiscales et [ce lien](#) pour les questions sociales ;
- adresse, par voie électronique au Client qui a perçu des sommes à l'occasion de transactions réalisées sur son Site et dont elle a connaissance, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant celle au titre de laquelle les informations sont données, un récapitulatif du nombre et du montant total brut des transactions réalisées au cours de l'année civile précédente ; et
- adresse, par voie électronique, à l'Administration fiscale, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant celle au titre de laquelle les informations sont données, le même récapitulatif.

9. DURÉE ET RÉSILIATION

Le Contrat est conclu entre la Société et le Client pour une durée indéterminée.

Le Client peut à tout moment résilier le Contrat avec la Société en cliquant sur le bouton « **Résilier mon compte** » dans son Compte et en confirmant cette décision après avoir saisi son identifiant et son mot de passe.

Cette résiliation entraîne la clôture du Compte dans un délai de préavis de trente (30) jours à compter de cette demande.

En cas de violation des CG et notamment de défaut ou de retard de paiement des Frais de Stockage et/ou des Frais d'Assurance Stockage, la Société adressera au client une mise en demeure de remédier au manquement dans un délai de quinze (15) jours. A défaut, la Société résiliera le Contrat et procédera à la clôture du Compte du Client dans un délai de trente (30) jours à compter de cette résiliation.

VARONI

La clôture du Compte met fin à l'accès du Client à l'intégralité des Services Varooni proposés sur le Site.

Toutefois, la clôture du Compte n'emporte pas automatiquement résiliation du service MANGOPAY. Le Client fera son affaire personnelle de la résiliation de ce service s'il le souhaite.

En cas de résiliation, pour quelque motif que ce soit, la Société adressera au Client, le cas échéant, une facture de solde dans un délai de trois (3) jours à compter de la résiliation, comprenant :

- l'intégralité des sommes éventuellement dues à la Société par le Client au jour de la résiliation ;
- le montant de l'Expédition de l'intégralité des Lots éventuellement stockés dans la Cave du Client.

Le montant de la facture de solde sera débité dans le Wallet du Client.

En cas d'insuffisance de crédit sur le Wallet, le Client devra immédiatement régulariser le solde du Wallet pour permettre le règlement de la facture de solde.

10. RESPONSABILITE

10.1 Principes généraux applicables aux Parties

À moins que l'inexécution d'une des Parties soit définitive, les dommages et intérêts ne sont dus que si la Partie débitrice a préalablement été mise en demeure de s'exécuter dans un délai raisonnable.

La Partie débitrice est condamnée, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, si elle ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par un cas de Force Majeure.

La Partie débitrice ne sera tenue que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du Contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à une faute lourde ou dolosive. Même dans le cas où l'inexécution du Contrat résulte d'une faute lourde ou dolosive, les dommages et intérêts ne comprennent que ce qui est une suite immédiate et directe de l'inexécution.

10.2 Responsabilité du Client

L'action de la Société contre le Client Consommateur se prescrit par deux (2) ans à compter du jour où la Société a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer l'action concernée.

Par exception à l'article 2224 du Code civil, le délai de prescription de l'action de la Société contre le Client Professionnel ou le Client Non-Professionnel est d'un (1) an à compter du jour où la Société a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

10.3 Responsabilité de la Société

Il est expressément spécifié que la responsabilité de la Société à l'égard du Client Professionnel ne pourra excéder le montant de l'ensemble des sommes effectivement payées par le Client Professionnel au titre des Commissions sur les douze (12) derniers mois précédant le fait générateur de responsabilité.

Par exception à l'article 2224 du Code civil, le délai de prescription de l'action du Client Professionnel ou du Client Non-Professionnel contre la Société est d'un (1) an à compter du jour où le Client Professionnel ou le Client Non-Professionnel a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

Les limitations et exclusions de responsabilité précisées au présent article sont déterminées par l'équilibre dont les Parties sont convenues, et que constituent ensemble l'étendue des obligations de la Société au titre du Contrat et les conditions financières.

11. FORCE MAJEURE

VAROONI

En cas de Force Majeure ayant pour effet un empêchement définitif de la Partie débitrice, le Contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de Force Majeure ayant pour effet un empêchement temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat.

L'impossibilité d'exécuter une obligation contractuelle par une Partie libère cette Partie à due concurrence lorsqu'elle procède d'un cas de Force Majeure et qu'elle est définitive, à moins qu'elle n'ait convenu de s'en charger ou qu'elle ait été préalablement mise en demeure.

12. ASSURANCE

La Société est assurée auprès d'**ALBINGIA**, entreprise régie par le Code des assurances au capital social de 34.708.448 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 429 369 309 dont le siège social est sis 109-111 rue Victor Hugo à Levallois-Perret (92300), tel : 01 41 06 70 00, fax : 01 41 06 70 97, <https://www.albingia.fr/contact/>.

La couverture géographique du contrat est le territoire français.

La Société tient à la disposition de tout Client les conditions de sa police d'assurance qu'elle communiquera à première demande.

13. CHANGEMENTS IMPRÉVISIBLES

Les Parties sont convenues de supporter le risque de tout changement imprévisible dans des circonstances qui rendraient l'exécution des obligations de chacune des Parties en vertu du Contrat trop onéreuses.

En conséquence, chaque Partie reconnaît expressément que les dispositions de l'article 1195 du Code civil ne sont pas applicables au Contrat et qu'elle ne pourra introduire aucune demande de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, et notamment ayant pour objet de renégocier et/ou de demander aux tribunaux de réviser ou de mettre fin au Contrat, en application des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, la Société est amenée à collecter des données à caractère personnel du Client et à réaliser un traitement de ces données (le « **Traitement** »).

À ce titre, la Société est le responsable du Traitement en ce qu'elle détermine les finalités et les moyens du Traitement de ces données et attache une importance capitale à la conformité de ce traitement à la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Conformément à la législation en vigueur, le Client concerné dispose des droits suivants s'agissant de ses données :

- le droit d'accès aux données ;
- le droit de rectification des données ;
- le droit à l'effacement des données ;
- le droit d'opposition au Traitement des données ;
- le droit à la limitation du Traitement des données ;
- le droit à la portabilité des données ;
- le droit de retirer le consentement au Traitement ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer ces droits, le Client concerné doit adresser un courriel à la Société en mentionnant clairement son identité et l'objet de sa demande à l'adresse suivante : mesdonnees@varooni.com.

Pour des informations détaillées, le Client est invité à consulter la [Politique de Confidentialité](#) et la [Politique d'Utilisation des Cookies](#).

Version datée du 25 septembre 2023

15. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est constitué des documents contractuels suivants :

- (i) les présentes Conditions Générales ;
- (ii) la Politique de Confidentialité et la Politique d'Utilisation des Cookies ;
- (iii) la Politique Tarifaire ; et
- (iv) des conditions particulières de tout Ordre d'Achat, Ordre de Contre-Proposition, Ordre de Revente et demande d'Expédition du Client.

L'ensemble des documents contractuels susvisés représente l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Ces documents contractuels remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif au Service Varooni.

16. MODIFICATION DES CG

En cas de modification de la présente version des CG, la Société soumettra la nouvelle version au Client par le biais d'un pop-up qui se déclenchera lors du prochain accès du Client à son Compte.

Le Client sera invité à lire et à accepter la nouvelle version.

En cas d'acceptation, le Client recevra par courriel la nouvelle version des CG acceptée sur support durable.

Cette nouvelle version s'appliquera dès acceptation par le Client.

En cas de refus, la Société pourra résilier le Contrat en ménageant :

- un préavis de trente (30) jours avant clôture du Compte pour les Clients Consommateurs ; et
- un préavis minimum de trente (30) jours auquel s'ajoutent trente (30) jours par années pleines d'ancienneté de la relation commerciale avant clôture du Compte pour les Clients Non-Professionnel et les Clients Professionnels (si la relation commerciale a durée 27 mois alors le préavis est de 90 jours). En tout état de cause, ce préavis ne pourra dépasser dix-huit (18) mois et ce, quelle que soit l'ancienneté de la relation commerciale.

La version des CG précédemment acceptée par le Client continuera à s'appliquer pendant la période de préavis susvisée.

17. TITRES

Les titres utilisés dans les CG sont seulement fournis pour des raisons de commodité et ne devront pas contribuer à affecter le sens ou la structure des stipulations des CG.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

18. VALIDITE

Si une ou plusieurs stipulations des CG venai(en)t à être déclarée(s) nulle(s), non écrite(s) ou non opposable(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cette ou ces stipulation(s) devra ou devront être considérée(s) comme détachable(s) des CG. Les autres stipulations des CG seront considérées comme valides, et resteront en vigueur, à moins que l'une des Parties ne démontre que la ou les stipulation(s) annulée(s) revêt(ent) un caractère essentiel et déterminant sans lequel elle n'aurait pas contracté.

19. TOLERANCES

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations issues du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'exécution de l'obligation en cause en l'absence de prescription.

20. MEDIATION

Conformément aux dispositions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la Consommation, le Client Consommateur a la possibilité, en cas de litige de recourir gratuitement au médiateur de la consommation en s'adressant à :

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE

12 square Desnouettes

75015 Paris

Tel : 01 40 61 03 33

<https://mcpmediation.org/saisir-le-mediateur>

En application de l'article 14.1 du Règlement (UE) n°524/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2013, le Client Consommateur est informé de la possibilité de saisir la plateforme de Résolution des Litiges en Ligne (RLL) mise à disposition par la Commission européenne et accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

21. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CG sont soumises au droit français.

TOUT LITIGE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN CLIENT PROFESSIONNEL FONDÉ SUR L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSOLUTION DU CONTRAT SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.



ANNEXE I**FORMULAIRE DE DROIT DE RÉTRACTATION***(Annexe à l'article R. 221-1 du Code de la consommation)*

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de :

CAVE DE FAMILLE*Service Clients*

6 chemin des Montquartiers
92130 Issy-les-Moulineaux
jemeretracte@varooni.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/ livré en cave le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) *Rayez la mention inutile*

